



## INVITATION AUX MÉDIAS

Berne, le 3 novembre 2011

### **A l'écoute de l'enfant !**

**Donner une voix aux enfants, les écouter et tenir compte de leur opinion : telle est la substance de l'art. 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). Où en est l'application pratique de ce droit et, surtout, que peut-on faire pour l'améliorer ? Tel est le thème de « A l'écoute de l'enfant », le nouveau rapport de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) qu'elle présentera aux médias dans le cadre d'une conférence de presse.**

### **Conférence de presse**

**Jeudi 17 novembre 2011, 10h00  
Centre de presse du Palais fédéral  
Bundesgasse 8-12  
Berne**

**« Les droits de l'enfant, les enfants en ont besoin pour aller bien. »**

(citation d'un enfant de 8 ans)

Madame, Monsieur,

Les enfants doivent pouvoir participer aux décisions touchant leur vie : telle est en résumé la thèse principale du rapport que la CFEJ publiera le 17 novembre. Mais cela n'est pas si simple. Pour que les enfants aient leur mot à dire, il faut qu'on les écoute. Que ce soit lors du divorce des parents, d'un placement dans un foyer, d'une exclusion de l'école, ou encore pour l'aménagement de l'espace public dans leur commune ou leur quartier. Et pour cela, il faut avant tout que les adultes en général (donc pas seulement les parents !), et en particulier les responsables au sein des tribunaux, des services publics, des autorités, des écoles et des communes, créent les conditions nécessaires pour que le droit de l'enfant d'être entendu soit encore davantage mis en œuvre que cela n'est le cas aujourd'hui.

Pour ce faire, il s'agit de promouvoir dans notre société une véritable « culture de la participation », à laquelle tous puissent contribuer. Tout aussi importantes sont des bases légales en la matière, ainsi que la formation des spécialistes travaillant pour les institutions car ce sont eux qui mettent en pratique le droit d'être entendu. Mais il faut aussi que les parents soient informés pour qu'ils puissent soutenir leurs enfants, et bien évidemment que les enfants et les jeunes soient eux-mêmes au courant de leurs droits.

Le rapport « A l'écoute de l'enfant » se base sur le Séminaire de Bienne 2010, au cours duquel 180 participants se sont penchés sur ce thème et ont élaboré de nombreuses propositions. Il contient, outre les résultats de ces discussions de groupe, des analyses d'expert-e-s sous l'angle juridique, psychologique ou encore méthodologique ainsi que des avis et témoignages d'enfants et de jeunes. En conclusion, la CFEJ y présente ses recommandations.

Celles-ci, ainsi que d'autres propositions, vous seront présentées à la conférence de presse.

Les personnes suivantes prendront la parole :

**Pierre Maudet**, président de la CFEJ et maire de Genève

**Michelle Cottier**, Dr en droit, professeure assistante à la Faculté de droit de l'Université de Bâle et juge suppléante au Tribunal cantonal de Bâle-Ville

**Jean Zermatten**, directeur de l'Institut international des droits de l'enfant, président du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, ancien président du Tribunal des mineurs du canton du Valais

**Christina Weber Khan**, membre de la CFEJ, coresponsable du secrétariat de l'association Kinderanwaltschaft Schweiz et présidente du Réseau suisse des droits de l'enfant

**Luca Cirigliano**, vice-président de la CFEJ, juge de district et expert en droit administratif et en droit de la migration, Université de Zurich

Pour faciliter l'organisation de la conférence de presse, nous vous prions de bien vouloir **confirmer votre participation, par courriel ou par téléphone, si possible d'ici au mardi 15 novembre 2011** ([ekkj-cfej@bsv.admin.ch](mailto:ekkj-cfej@bsv.admin.ch) ou 031 322 79 80 / 079 443 85 67). Merci d'avance !

Sous embargo, le rapport peut être obtenu à la même adresse.

En espérant vous accueillir nombreux, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) – [www.cfej.ch](http://www.cfej.ch)**